



Visa pour vivre et travailler en france sans mariage

Par **buenosaires**, le **25/04/2015** à **17:56**

Bonjour,

Nous sommes un couple franco-argentin et souhaiterions avoir quelques renseignements concernant la venue en France d'un argentin en vue de s'y installer et trouver du travail. Mon ami est argentin, il est ingénieur agronome à son compte a buenos aires , nous souhaiterions faire évoluer notre relation et espérons une vie commune, néanmoins tout ne parait pas si simple. En effet, nous ne souhaitons pas nous marier pour le moment envisageons éventuellement un pacs , mais le problème du visa est vaste. Pour se pacser a un étranger il semblerait qu'il faille attester d'1annee de vie commune, mais comment cela est il possible s'il ne peut pas venir vivre en France plus de 3 mois ? par ailleurs , il souhaiterait trouver un emploi en France mais sans visa il ne lui est pas autorisé de travailler, comment faire ? Il est évident qu'il ne souhaite pas liquider son entreprise à buenos aires et venir s'installer en France sans avoir au préalable la certitude de l'emploi, il y a t il des accords signés entre la France et l'Argentine dans le domaine de l'ingénierie agronome ? Quel type de visa devons nous demander afin qu'il puisse vivre et travailler en France , sans passer par la case mariage ?

Merci Pour votre réponse,

bien cordialement

Par **domat**, le **25/04/2015** à **18:34**

bjr,

vous pouvez vous pacser quand vous voulez mais le pacs ne donne pas droit automatiquement à un titre de séjour, c'est un élément d'appréciation pour la réalité de la vie commune.

certaines préfectures exigent une durée de vie commune d'un an après le pacs.

pour le travail de votre ami, sachant que la france a un taux de chômage supérieur à 10%, il existe une liste des métiers dits en tension qui permet aux entreprises d'embaucher un étranger, cela concerne des métiers ou il y a pénurie de candidats.

je ne crois pas que le métier de votre ami fasse partie de cette liste donc il lui sera difficile d'obtenir un visa long séjour pour s'installer en france.

vous pouvez vous renseigner auprès d'un consulat de france.

cdt

Par **quentinargentin**, le **03/08/2016** à **10:28**

Bonjour, je suis aussi dans le meme cas. Mon amie est argentine. Le temps à passé depuis votre message, et j'espere que vous avez trouvé une solution, et que vous pourrai la partager. Dans l'attente de votre réponse.
quentin.d76@hotmail.fr
Cordialement

Par **quentinargentin**, le **04/08/2016** à **02:52**

Bonjour, je suis aussi dans le meme cas. Mon amie est argentine. Le temps à passé depuis votre message, et j'espere que vous avez trouvé une solution, et que vous pourrai la partager. Dans l'attente de votre réponse.
quentin.d76@hotmail.fr
Cordialement

Par **khiuh**, le **11/08/2016** à **10:30**

Bonjour je suis marie avec un français je viens de obtenir mon visa long séjour vie prive et familiale moi est mon mari on c'est disputer et on veux divorce sachent que je ne suis pas encore parti en France
ma question est ce que je peux garder toujours mon visa et partir en France chez ma famille et commence la procédure de divorce en France après je commence a cherche un travail pour changer mon statut de mon titre de séjours?je vous remercie d'avance